

**MINISTERE DU DEVELOPPMENT INDUSTRIEL, DU
COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ET
MOYENNES ENTREPRISES**

SECRETARIAT GENERAL

**AGENCE DE FINANCEMENT ET DE
PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES (AFP-PME)**

DIRECTION GENERALE

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice



**REGLEMENT DU CONCOURS DENOMME « OSER SON
FINANCEMENT » ORGANISE DANS LE CADRE DE LA
CELEBRATION DE L'EDITION 2023 DE LA JOURNEE
MONDIALE DES MICRO, PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES**

ARTICLE 1. CONTEXTE

Les journées des Micros, Moyennes et Petites Entreprises (JMMPE) sont une initiation du système des Nations Unis instaurée en sa séance du 06 avril 2017.

A l'instar du Burkina Faso, elle est organisée chaque 27 juin dans le monde en reconnaissance à l'impact des micros, petites et moyennes entreprises et en vue de célébrer les femmes et les hommes qui sont derrière ces entreprises.

En effet, ces dernières années, les PME, locomotives de développement de l'économie du Burkina Faso font face à de multiples crises notamment sécuritaire et économique. Loin de les mettre à genoux, ces crises d'origine internationale et nationale occasionnant de nombreuses difficultés, ont obligé les PME à développer des capacités de résilience leur permettant de continuer à jouer leur rôle dans le développement des économies de leur localité.

Organisée par l'Agence de Financement et de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (AFP-PME) et ses partenaires, la célébration de l'édition 2023 de la JM-MPME au Burkina Faso, est prévue pour se tenir du **26 au 27 juin 2023** sous le thème « **Transformation des économies locales : rôle et stratégies de résilience des PME burkinabè dans un contexte de crises sécuritaire et économique** ». Elle se veut être un cadre pour mettre en lumière le rôle des PME burkinabè dans la transformation des économies locales.

En lien avec le thème 2023 et dans une dynamique de création de condition de résilience, l'Agence souhaite organiser un concours « **oser son financement** » afin de permettre aux PME ayant un projet innovant de bénéficier d'un financement pour la réalisation et la mise en œuvre de leur projet.

1.1. Organisateur

Le présent concours dénommé « **oser son financement** » est organisé par l'Agence de Financement et de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (AFP-PME) en collaboration avec ses partenaires dans le cadre de la troisième édition de la célébration de la journée Mondiale des Micro, Petites et Moyennes Entreprises.

1.2. Objet du concours

Dans une dynamique de création de conditions de résilience, le présent concours est organisé afin de permettre aux PME ayant un projet innovant de bénéficier d'un financement pour la réalisation et la mise en œuvre de leurs projets.

ARTICLE 2. MODALITES DE PARTICIPATION

2.1. Durée de l'appel à candidatures et dépôt des dossiers de candidature

L'appel à candidatures est ouvert sur la période **du 10 au 18 juin 2023** à 00 heure, temps universel.

Les dossiers de candidature sont à renseigner à l'adresse suivante : <https://bit.ly/inscription-concours-jmmpme>

Un accusé de réception sera systématiquement envoyé aux candidatures déposées.

2.2. Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être constitués des pièces suivantes :

- ✚ le formulaire de candidature renseigné en ligne ;
- ✚ le document de projet ;
- ✚ une photo du prototype du ou des produits ;
- ✚ une copie de la CNIB ou du PASSEPORT scannée du candidat en cours de validité.

La candidature est à rédiger en français.

ARTICLE 3. CRITERES D'ELIGIBILITE ET DE SELECTION

3.1. Critères d'éligibilité

Les participants doivent remplir les conditions suivantes :

- ✚ être âgé de 18 à 35 ans pour les hommes et sans limitation d'âge pour les femmes ;
- ✚ exercer son activité au Burkina Faso ;
- ✚ remplir la fiche de participation ;
- ✚ présenter au moins un prototype de son projet ;
- ✚ être capable de présenter au jury son projet sous forme de pitch ;
- ✚ avoir au maximum 02 ans d'existence ;
- ✚ accepter les conditions du concours.

3.2. Critères d'évaluation

Les critères de présélection sont les suivants :

- ✚ vérification de l'éligibilité : s'assurer que le candidat répond aux conditions de participation ;
- ✚ la faisabilité technique du projet : s'assurer que le projet est techniquement réalisable ;

- ✚ le caractère innovant : les candidats seront évalués sur leur capacité à proposer un projet innovant (définir clairement le besoin du client et la solution proposée) ;
- ✚ l'impact économique : les candidats seront évalués sur la base des emplois créés et les retombées financières ;
- ✚ l'impact social : les candidats seront évalués sur la base des effets sociaux notamment les formations professionnelles, l'implication des communautés locales... ;
- ✚ la stratégie commerciale : les candidats devront proposer une solution viable sur le plan commercial, qui répond aux besoins des consommateurs et économiquement rentable ;
- ✚ la viabilité financière : les candidats seront évalués sur la base de la rentabilité, la faisabilité et la durabilité économique ;
- ✚ l'impact environnemental : les candidats devront décrire les effets de leurs activités sur l'environnement et proposer des mesures d'atténuation ;
- ✚ la qualité du dossier : les candidats seront évalués sur la base de la qualité du dossier notamment la présentation.

La sélection (le pitch) sera réalisée sur la base des critères suivants :

- ✚ le développement du discours du projet (présentation du candidat, présentation des produits et services, pertinence du projet économique) ;
- ✚ adéquation entre le projet et le profil du candidat ;
- ✚ la logique et l'effectivité du projet (projet réalisable à court terme et/ou effective, business facilement déployable, pertinence du modèle économique) ;
- ✚ le langage physique du candidat (langage corporel, tenue vestimentaire, temps mis) ;
- ✚ la voix du candidat (flexibilité, volume) ;
- ✚ la cohérence du projet (intérêt du projet avec les défis du moment) ;
- ✚ le projet pouvant créer d'autres emplois (les emplois générés par le projet).

Le processus de sélection des lauréats sera conduit par un comité de présélection et un jury de sélection qui assureront la qualité et la transparence tout au long du processus.

Les membres du jury au nombre de cinq (5) seront constitués des personnes ressources ayant l'expérience dans l'évaluation des projets d'affaires.

ARTICLE 4. RECOMPENSES

Il est prévu les prix suivants :

- **Premier prix** : Trophée + Attestation de participation + 500 000 FCFA + possibilité d'avoir un prêt d'amorçage de 2 500 000 à 5 000 000 FCFA + accompagnement non financier
- **Deuxième prix** : Trophée + Attestation de participation + 400 000 F CFA + possibilité d'avoir un prêt d'amorçage de 2 500 000 à 5 000 000 FCFA + accompagnement non financier
- **Troisième prix** : Trophée + Attestation de participation + 300 000 F CFA + possibilité d'avoir un prêt d'amorçage de 2 500 000 à 5 000 000 FCFA + accompagnement non financier
- **Quatrième prix** : Trophée + Attestation de participation + 300 000 FCFA + possibilité d'avoir un prêt d'amorçage de 2 500 000 à 5 000 000 FCFA + accompagnement non financier
- **Cinquième prix** : Trophée + Attestation de participation + 300 000 FCFA + possibilité d'avoir un prêt d'amorçage de 2 500 000 à 5 000 000 FCFA + accompagnement non financier

ARTICLE 5. ENGAGEMENTS

5.1. Engagement du candidat

Le Candidat s'engage à :

- ✚ fournir toutes les pièces justificatives requises pour sa candidature et/ou son évaluation ;
- ✚ accepter le présent règlement et toutes les conditions qu'il contient ;
- ✚ répondre à toute demande d'information de la part des organisateurs et des membres du jury dans le cadre du concours ;
- ✚ respecter et accepter comme tels les décisions du jury et les résultats du concours.

Le Candidat s'engage à assumer, et sans impliquer les organisateurs, les conséquences d'une quelconque plainte qui serait portée à son encontre par un tiers, suite à une violation des droits

de ce tiers. Le Candidat présélectionné s'engage à être disponible et à réunir les moyens nécessaires pour passer la phase du pitch.

5.2. Engagement des membres du jury

Tout membre du Jury, s'engage à remplir sa mission avec impartialité, indépendance, neutralité, professionnalisme, éthique et bonne foi. Il s'engage à :

- respecter le règlement du concours, le processus et les critères de sélection.
- délibérer dans le respect des personnes et des parties prenantes, et des exigences de la déontologie ;
- traiter tous les Candidats avec impartialité ;
- garder confidentielles, les informations concernant les candidats.

ARTICLE 6- DROIT DE COMMUNICATION ET DROIT A L'IMAGE

Les candidats et les partenaires autorisent les organisateurs à publier les informations générales les concernant dans le cadre des actions de communication du concours. Ils autorisent les organisateurs à utiliser les images prises dans le cadre de l'activité pour les besoins de communication.

ARTICLE 7- LIMITATION DE RESPONSABILITE

La participation au présent concours implique l'acceptation systématique du présent règlement et des résultats sans possibilité de réclamation ni de contestation. Les organisateurs se réservent le droit de reporter, de modifier, de suspendre ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Dans tous les cas, les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des désagréments éventuels pour les candidats. Tout changement relatif au concours sera communiqué par les organisateurs.

Fait à Ouagadougou le

Le Directeur Général

Issa TRAORE